

Rapport du préfet concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs pour l'exercice financier 2021 Territoire non organisé de Rivière-Bonjour

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ajournée du Conseil de la MRC de La Matanie tenue le 29 juin 2022, j'ai le plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs, pour l'exercice financier 2021 tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. mandatée par le conseil de la MRC de La Matanie à cet effet.

Suite à la réalisation du mandat, dans son rapport l'auditeur indépendant est d'avis que : « les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du territoire non organisé de Rivière-Bonjour au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent une perte de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 15 900 \$, résultant de recettes se chiffrant à 139 131 \$ comparativement aux dépenses de 155 031 \$. Une utilisation de l'excédent de fonctionnement affecté de l'ordre de 13 570 \$, tel que prévu au budget, et de l'amortissement pour 1 464 \$, donnent au final une perte de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 866 \$.

Sur les charges totales, un montant de 102 321 \$ constitue des frais pour les obligations incontournables ou des quotes-parts :

- ❖ Quote-part de la MRC : 77 361 \$
- ❖ Sûreté du Québec : 9 441 \$
- ❖ Réseau routier : 15 519 \$

Considérant ce qui précède, le solde disponible au niveau du surplus non affecté est de 137 856 \$, lequel inclut la perte de l'exercice 2021.

Le 24 novembre 2021, lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie, les membres ont adopté un budget équilibré pour l'année 2022. La valeur imposable étant stable, le taux de taxation a été maintenu à 1,00 \$ pour 2022.

En conclusion, les finances du territoire non organisé de Rivière-Bonjour sont en bonne santé. Les élus et l'administration ont pour objectif de poursuivre le développement et de favoriser un accès sécuritaire sur le territoire tout en maintenant au taux taxation raisonnable.

Le préfet de La Matanie,
Andrew Turcotte